

DEC173188INSB

**Décision portant nomination de M. Sébastien THOMINE aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 33 90

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Sébastien THOMINE, Directeur de Recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 23, Biologie intégrative végétale.

Pour l'exercice de cette mission, M. Sébastien THOMINE demeure affecté à l'Institut de Biologie Intégrative (I2BC - UMR9198) situé à Gif sur Yvette.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Sébastien THOMINE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud (DR4).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**

Anne Peyroche